

## LA FORMATION CONTINUE SERA DÉSORMAIS ORGANISÉE EN DEHORS DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT

Chères-chers collègues,

Comme vous l'avez sans doute appris, désormais la formation continue volontaire (FC) se fera sur le temps de congé et hors enseignement. Ce changement subit découle d'un accord oral entre le DIP et trois associations d'enseignants la SPG, l'AGEEP et l'UCESG. La FAMCO et le SSP ont refusé d'entrer en matière sur la proposition de Mme Anne Emery-Torracinta consistant à garantir, pour le PB 2017, une application partielle de l'accord de 2013 en échange de cette concession sur la FC.

### PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Durant toute la période des mobilisations de novembre-décembre 2015 le groupe enseignement du SSP a participé au Comité unitaire des services publics (CU) regroupant les organisations du Cartel intersyndical dont les associations d'enseignants<sup>2</sup> et le SSP région Genève.

Nous avons lutté ensemble sur la base de revendications communes demandant au Conseil d'Etat (CE) l'ouverture de négociations sur le retrait des mesures d'économies structurelles (-5%), la prise en compte des besoins en postes dans les différents secteurs et le versement de l'annuité.

Au final, nous avons concédé l'annuité pour le maintien des postes et accepté de nouvelles négociations sur le projet de budget 2017. L'accord de décembre entre le CU et le CE n'était qu'un compromis nous donnant un répit pour repartir à l'attaque si le personnel le décidait.

Dans ce contexte, il n'a jamais été question au sein du CU d'une négociation séparée contradictoire avec nos objectifs. Les « négociations sectorielles » avaient pour but d'aborder les spécificités du terrain

et voir comment nos revendications pouvaient se matérialiser dans les différents départements pour rapporter ensuite, en cas « d'accord », les résultats au sein du Comité unitaire, cadre central des négociations entre avec le CE. Toutes les questions sectorielles étaient subordonnées aux intérêts de l'ensemble des services publics.

Le groupe enseignement du SSP a participé avec les associations enseignantes à des « rencontres informelles » avec Mme Anne Emery-Torracinta. Dans ce cadre, la Cheffe du DIP nous a confrontés à ses diverses propositions d'économies. Pour notre part, nous avons toujours affirmé que ce n'était pas aux syndicats de proposer des « pistes d'économies indolores » ni dans l'enseignement ni ailleurs et que notre mandat était clairement délimité notamment par la pétition lancée par le CU et contresignée par plus de 7'700 fonctionnaires (attribution des postes nécessaire, paiement de l'annuité, véritable négociation...).

### LE PIÈGE DES ECONOMIES CONDUIT A LA DIVISION

L'attitude des associations a été toute autre, elles ont consulté « leur base » pour donner libre cours à la recherche d'économies possibles dans l'enseignement et dégager des « pistes » de concessions possibles. A part la FAMCO qui a estimé qu'elle ne pouvait pas avancer sur cette voie avec un CE peu crédible, les autres associations sont tombées d'accord pour céder sur la formation continue (déplacée sur le temps de congé) en échange de garanties sur l'application de l'accord signé en 2013 ! Concrètement, les responsables de ces associations ont estimé que les enseignants (tous les

enseignants qu'ils soient membres ou non de ces associations) devaient se sacrifier pour qu'un accord signé en 2013 soit enfin respecté par le CE ! C'est une grande première qui fera jurisprudence à n'en pas douter. Et cela dans un contexte où nous avons déjà concédé l'annuité (40 mio.)<sup>3</sup> à un CE qui a triché, ou jonglé, avec les comptes 2015 pour les rendre déficitaires (17,5 millions non comptabilisés, provisions surévaluées de 3,8 millions, provision exagérée de 205 millions pour la CPEG...) !

Rien n'obligeait la SPG, l'UCESG et l'AGEEP à accepter cette « concession » refusée par la FAMCO et le SSP ! Où est donc « la cohérence » et « la sauvegarde de l'enseignement » dans cette affaire ?<sup>4</sup> Sept grèves et autant de manifestations, des assemblées fournies, une mobilisation exceptionnelle et imposante durant tout l'automne 2015 pour rien !? C'est donc à cette conclusion que semblent adhérer les responsables des associations qui ont cédé face à Mme Anne Emery-Torracinta qui ne peut que se réjouir, avec le reste du CE, du « sens des responsabilités » de ce néo-syndicalisme !

#### UNE « CONCESSION » SOUS FORME DE « LEVIER » ?

Les arguments mis en avant par les trois associations favorables au transfert de la FC hors temps scolaire ne tiennent absolument pas compte de la situation générale, leur réflexion se limite au vase clos de l'enseignement secondaire II, vision corporatiste.

En effet, cette concession intervient juste après l'accord conclu entre le CU et le CE, une « paix des dupes » qui voit le CE aller de l'avant dans le grignotage des acquis et la mise en place d'économies. C'est ainsi que l'on découvre fin décembre 2015 la proposition du DIP, en notre défaveur, de changer le calcul des retenues de salaires en cas de grève pour les enseignants. Le CE renonce à présenter un nouveau budget et présente des comptes 2015 déficitaires s'évitant ainsi le versement des annuités. Mais ce n'est pas tout, il poursuit, contrairement à ses déclarations, la mise en œuvre des réductions des subventions de -1% à -5% pour les institutions subventionnées (HUG, UNI, EMS, social...) et dans de nombreux services de l'administration. Enfin, le CE instrumentalise le bilan provisoire et conjoncturel de la Caisse de pension pour envisager de nouvelles « réformes » qui devraient être principalement supportées par les seuls salariés.

Prétendre que faire une concession est « un signal

fort à nos détracteurs et à la population en général», relève du tour de passe-passe qui tente de faire oublier que l'enseignement n'est pas un secteur à part.

La concession des associations est accueillie par le CE comme un changement bénéfique, comme un signe positif pour les « négociations » à venir sur le projet de budget 2017. Cette stratégie « gagnante » (sic) suggérée par Mme Emery-Torracinta offre un répit au CE qui n'entend rien céder sur les besoins en postes dans différents services (Imad, social, HUG...) et nous propose, pour 2017, de seulement respecter la loi en versant les annuités !

Le choc à venir, dû à l'acceptation imminente par les Chambres fédérales de la nouvelle imposition des bénéfiques des entreprises (RIEIII), n'épargnera personne et surtout pas les enseignants. Le projet du CE d'un taux à 13 % va entraîner une perte de centaines de millions pour les caisses de l'Etat. C'est pourquoi, nous considérons que cette concession n'est qu'un « signal fort de faiblesse » inutile et non justifié, véritable porte ouverte à d'autres concessions souhaitées par le CE.

#### PAS EN NOTRE NOM !

Et c'est parce il y a des centaines d'enseignants qui n'ont jamais été consultés sur le « deal » entre la SPG, l'AGEEP et l'UCESG et le DIP, que nous avons sorti une PÉTITION ([disponible sur notre site](#)) pour donner la possibilité à nos collègues de dire « NON ce n'est pas en notre nom que la FC sera transférée sur les heures de congé ». L'exercice d'un droit démocratique fondamental a été critiqué et considéré comme une « trahison ». On nous dénie le droit de consulter, par ce biais, nos pairs. Nous estimons que les enseignants, affiliés ou pas à une association, sont en droit d'être informés et de se prononcer sur une modification importante qui touche à nos conditions de travail.

Chères-chers collègues, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et sachez que nous ne nous laisserons pas détourner de notre mandat malgré des critiques infondées.



Les photos publiées sont de Cédric Vincensini  
extraites de la brochure

# GENÈVE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2015

# GRÈVES

Vous pouvez passer commande auprès du  
secrétariat du SSP pour le prix de 20.-CHF



## DOSSIERS EN COURS

- **ECOLE INCLUSIVE**

Ses effets inattendus sur les postes d'enseignement à l'OMP. Sont touchés, tout particulièrement, les maîtres d'ateliers; c'est aussi la disparition des ateliers pour des jeunes dont le cursus en est totalement dépendant. A noter le souci quant au suivi des jeunes entre 15-18 ans. Pour plus d'information, voir le document mis en ligne sur notre site : [Ecole inclusive et OMP : entre concept et réalité.](#)

- **PROJET DE LOI DU PLR**

Modifiant la loi sur l'instruction publique, (LIP) (C110) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans). Arguments: harmoniser les filières HEP en Suisse, une formation en stage plutôt que sur les bancs universitaires. Contre-arguments: perte du cursus universitaire pour les professeurs, pas de gain au niveau des années de formation si le cursus comprend toute la filière

- **IUFE**

Stagiaire à l'année et manque d'heures pour le candidat.

- **SEYMAZ**

Fin d'année jusqu'au bout, mais pas à la Seymaz !  
[Voir le communiqué de presse sur notre site.](#)

- **COMPRESSION DES HEURES PAT**

Lors des transferts dans la valse des bâtiments (suppression du CO de la Seymaz, déplacement du Collège Candolle et de l'ECG Ella Maillart sur trois sites).

- **SUPPRESSION DE POSTES**

159 ETP (équivalents à poste à temps plein) ont été supprimés en 10 ans, dont 83 entre 2006 et 2009 et 22 en 2015 !

- **DEMOCRATISATION DES ETUDES**

La décision de la Direction du Renard va à l'encontre de l'esprit du CO, un élitisme latent se dessine en choisissant de convoquer à une séance de fin d'année, les élèves ayant obtenu un certificat et en laissant pour compte ceux qui n'ont pas atteint une moyenne de 5.

### PETITION FORMATION CONTINUE

La récolte de signatures concernant la FC se termine, merci de renvoyer les signatures en urgence au secrétariat du SSP. [Vous trouverez le document sur notre site également.](#)

### Devenez membre du SSP

**Vous trouverez les documents et les infos sur le site du SSP :**

<http://sspge.ch/spip.php?rubrique81>

Syndicat des Services Publics - Genève



6, rue des Terreaux du Temple - 1201 Genève  
tel: 022 741 50 80 - fax 022 741 50 85  
www.sspge.ch

***Les articles sont publiés sous la responsabilité du comité du groupe enseignement du SSP-GE***

Secrétariat :

**Margarita Castro**

Secrétaire syndicale

m.castro@sspge.ch

secretariat@sspge.ch

<http://www.sspge.ch>

022 741 50 80

022 741 50 86

Permanences tous les vendredis et sur demande

6, rue des Terreaux-du-Temple

1201 Genève

3<sup>ème</sup> étage – code porte rez : 1871